



CAP EXCELLENCE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Marché de partenariat

**Portant sur la réalisation d'un nouveau bâtiment pour
le Pôle technique de CAP Excellence**

ANNEXE 1 – PROGRAMME FONCTIONNEL ET SES **ANNEXES**

I. CONTEXTE GENERAL

■ Historique de Cap Excellence

Cap Excellence a été créée le 30 décembre 2008 à l'initiative des villes de Pointe-à-Pitre et des Abymes avec pour objectif majeur de s'associer dans un espace de solidarité visant à élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leurs territoires. La ville de Baie-Mahault a rejoint la Communauté d'Agglomération le 1er janvier 2013, pour ainsi former Cap Excellence, territoire communautaire de près de 130 km², accueillant une population de plus de 101 163 habitants.

Populations au 1er janvier 2016 (Source INSEE) :

Les Abymes : 54 260

Baie-Mahault : 30 868

Pointe-à-Pitre : 16 035

Population totale du territoire communautaire :

101 163 habitants

■ Les domaines de compétences de Cap Excellence

Les prérogatives de la Communauté d'Agglomération lui sont attribuées par la loi dans des domaines de compétences bien définies. Elle est pourvue de compétences **obligatoires**, de compétences **optionnelles** et de compétences **facultatives**.

• Les compétences obligatoires

Depuis la modification de ses statuts, en mars 2017, elle est pourvue de six compétences obligatoires, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la loi NOTRé. Cap Excellence exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville dans la communauté
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.

En matière de développement économique, Cap Excellence est compétente dans les domaines suivants :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ;
- Création, aménagement, entretien, animation et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

Au 1^{er} janvier 2017, la notion d'intérêt communautaire en termes de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, a été réactualisée. Elle se définit comme tel :

- La mise en œuvre d'un schéma intercommunal d'équipement commercial ;
- La mise en place d'actions de communication ou d'animation à caractère général ;
- L'harmonisation communautaire des réglementations communales d'utilisation du domaine public par des commerces non sédentaires et ambulants ;
- L'harmonisation communautaire d'une réglementation relative à l'installation et l'exploitation des enseignes publicitaires ;
- La création et la gestion d'une fourrière intercommunale ;
- La prise en charge des études ou compléments d'études sur la Restructuration de l'Appareil Commercial ;
- La promotion des produits agricoles, des produits issus de l'agro transformation et de l'artisanat, dans le contexte de manifestations de portée régionale, au regard de la diversité des exposants (Jou Tradisyon à Baie-Mahault, le Festival des produits du terroir à Pointe-à-Pitre, le Grand Marché agricole et artisanal organisé dans le cadre de la fête des Abymes).

• Les compétences optionnelles

Aux compétences obligatoires de la communauté d'agglomération, s'ajoutent des compétences optionnelles qu'elle exerce en lieu et place des communes. Ces compétences, transférées par le Conseil Communautaire de Cap Excellence, sont les suivantes :

- La création ou l'aménagement et l'entretien de voiries ainsi que la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- L'assainissement des eaux usées ;
- L'eau ;
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

• Les compétences facultatives

En application des dispositions de l'article L. 5211-17 du CGCT, la communauté d'agglomération Cap Excellence exerce, en lieu et place des communes, les compétences suivantes :

- Études et actions de sensibilisation en matière de lutte contre les pollutions environnementales et la prolifération des nuisibles ;
- Lutte contre le réchauffement climatique ;
- Études et actions de sensibilisation en matière de protection et valorisation des espaces naturels, paysage et de la biodiversité.

II. PROGRAMME ARCHITECTURAL

Le site de l'ancienne aérogare Sud du Raizet, porte d'entrée de la Guadeloupe, a brutalement perdu son intérêt avec le basculement de l'aérogare au Nord pour un redéploiement et une nouvelle configuration adaptée au développement du trafic aérien et au nombre de passagers accueillis qui n'a, depuis, cessé de croître. Malgré les spéculations diverses dont l'ancien aérogare a fait l'objet, aucun des projets d'équipement, de développement économique ou autre ne s'est concrétisé, rendant au fil du temps sa remobilisation hypothétique et sa démolition inéluctable.

Le projet de reconquête de ce lieu est intervenu à une période où la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence souhaite regrouper l'essentiel de ses services techniques sur un pôle dédié, établi en cœur d'agglomération et facile d'accès pour répondre aux exigences de ses missions et aux besoins de ses utilisateurs. La redéfinition urbaine de l'emprise foncière de l'ancienne aérogare peut répondre à cette préoccupation dans un contexte d'aménagement du territoire où une démarche de revitalisation de cette friche peut par ailleurs participer à la redynamisation économique et urbaine du quartier du Raizet.

Sur un territoire de près de 130 km², comptant près de 100.000 habitants la communauté d'agglomération de Cap Excellence exerce des compétences importantes dans les domaines du développement économique, de l'aménagement de l'espace communautaire, de l'habitat, de la politique de la ville, de l'environnement, de l'eau potable et de l'assainissement, etc.

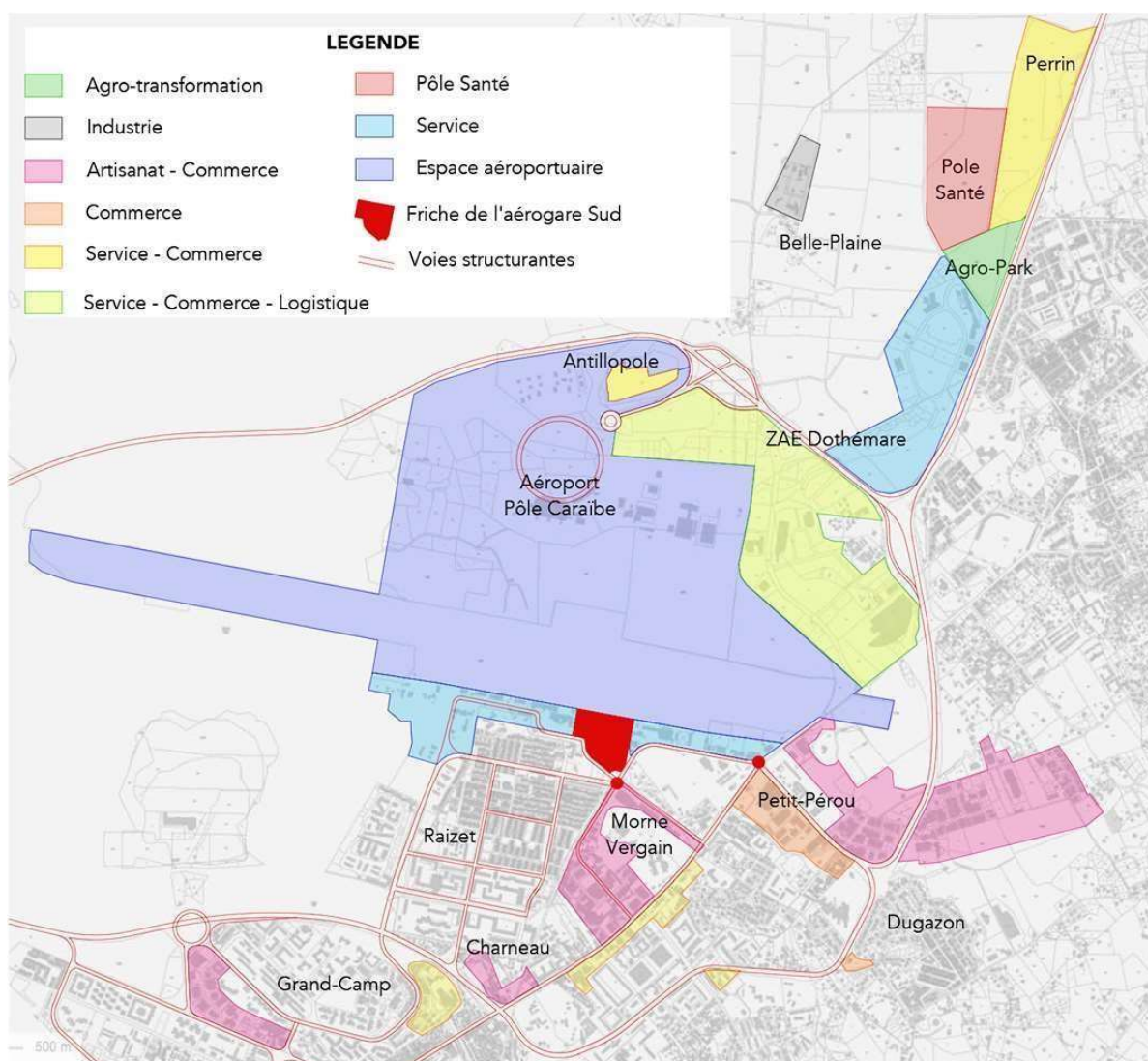
Dans le contexte de décentralisation et de transfert de compétence, la nature des missions et le nombre d'agents pour les assumer a rapidement pris de l'ampleur. La volonté est de reconsidérer le déploiement des services techniques hébergés en différents points du territoire et de les regrouper sur un site unique afin de garantir une plus grande cohérence et davantage d'efficacité et de coordination dans les actions menées.

En 2022, un appel à manifestation d'intérêt pour la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire a été lancé par la société aéroportuaire guadeloupéenne Pôle Caraïbes pour la construction et l'exploitation de projets immobiliers et commerciaux sur le site de l'ancienne aérogare de Raizet.

En effet, afin de regrouper et d'améliorer la qualité de travail de ses collaborateurs, de la Direction Générale Adjointe des Ressources et Moyens, de la Direction Générale Adjointe Renouvellement Urbain et de la Direction Générale des Ressources Techniques (entre 100 et 120 personnes), ainsi que l'accueil des publics pris en charge, CAP Excellence souhaite faire construire un nouveau bâtiment tertiaire sur cette emprise.

Imaginé en RDC et RDC +1, le bâtiment devra accueillir un peu plus de 100 postes de travail, diverses salles de réunion et espaces d'accueils et une zone de stockage, sur une surface de plancher de 2.200 m². Les espaces extérieurs, couvrant 2.990 m², seront quant à eux dédiés, pour la plus grande partie, au stationnement automobile mais aussi à un parvis, à une large allée plantée et à un garage à vélos. Dans l'hypothèse d'un parking en demi-sous-sol, le bâtiment pourra disposer d'un étage supplémentaire.

Une situation stratégique au cœur d'un tissu économique et urbain dense



Etablie au creux d'une zone économique et d'équipement et au contact du quartier du Raizet, la friche de l'ancienne aérogare occupe une situation stratégique dans un ensemble économique et urbain dense et pluriel. Cette double interface lui offre des perspectives de développement et de mise en scène intéressantes puisqu'elle la place en espace de confluence, au cœur de tissus constitués, riches de dynamiques et desservis par une trame viaire dont la friche de l'aérogare est un point de convergence majeur.

Expression de l'ambition

Le site de l'ancienne aérogare fait l'objet d'une ambition nouvelle de la part de la Société Aéroportuaire Guadeloupéenne Pôle Caraïbes visant l'affirmation d'une zone d'activités où les fonctions d'équipement se conjuguent à celles de commerce et de service.

Sur la base du principe d'aménagement proposé sur le site de l'ancienne Aérogare du Raizet par la SAGPC, la volonté politique de Cap Excellence est d'inscrire son pôle technique en tête de proue, en bâtiment signal implanté au sud du secteur, sur la parcelle référencée « F ». Développée au Sud du programme, au contact du rond-point cette parcelle offre une mise en scène particulièrement intéressante pour un ensemble sur lequel la communauté d'agglomération souhaite investir pour en faire un équipement de référence profitant d'une

Présentation du projet

■ Le parvis, lieu de mise en scène du pôle technique de Cap Excellence

La situation en porte d'entrée Ouest du quartier du Raizet sur laquelle s'ouvre la parcelle de projet ciblée par la communauté d'agglomération de Cap Excellence, lui confère une dimension singulière que la mise en scène du projet doit magnifier. Dans cette configuration où l'unité foncière du projet s'établit au contact direct d'un rond-point, lieu de confluence de plusieurs axes qui viennent irriguer les tissus économiques et urbains du Raizet, le pôle technique vient épouser la forme géométrique de la parcelle pour développer ses façades le long des voies de desserte urbaine.



Entre la structure bâtie et le rond-point, un parvis généreux s'impose comme une plateforme d'accueil et de bienvenue, mettant en scène le bâtiment et invitant à sa fréquentation. Depuis le parvis, l'accès au bâtiment s'ouvre à travers une perspective profonde vers le cœur du pôle technique et son patio planté.

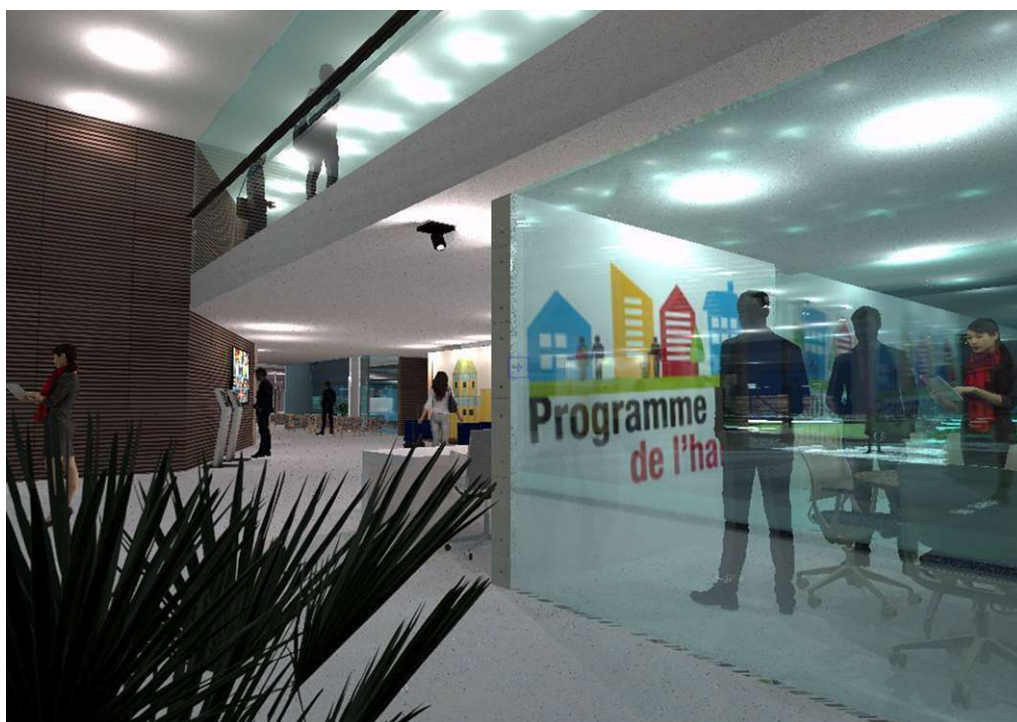


L'espace d'accueil et le patio intérieur

- L'espace d'accueil met en lien le parvis et le patio intérieur.

Étant donné sa valeur d'interface entre espaces intérieur et extérieur, cet espace où s'inscrivent les guichets d'accueil du public est un espace d'accueil au quotidien du public, lequel peut également se transformer en mobilisant pour tout ou partie le patio, en lieu d'exposition culturelle, en espace de réception, lieux de manifestation d'événements divers...

Du fait de sa valeur ouverte, conviviale, il est en prise directe avec l'hémicycle, lieu offert aux réunions et aux débats.



- **Le patio**

Le dessin du bâtiment permet de libérer un espace central investi par la volonté d'y développer une cour intérieure à ciel ouvert, puit de lumière offrant un éclairage confortable à l'ensemble des salles et bureaux distribués sur les deux ailes bâties.

La stratégie végétale proposée sera mise en œuvre au service d'un espace dessiné comme un jardin intérieur, sur lequel pourront s'ouvrir les bureaux, les plateaux de travail, répondant à la volonté d'offrir un cadre de travail agréable, un espace conquis par le végétal pour mieux lui conférer un rôle d'apaisement visuel et sonore.

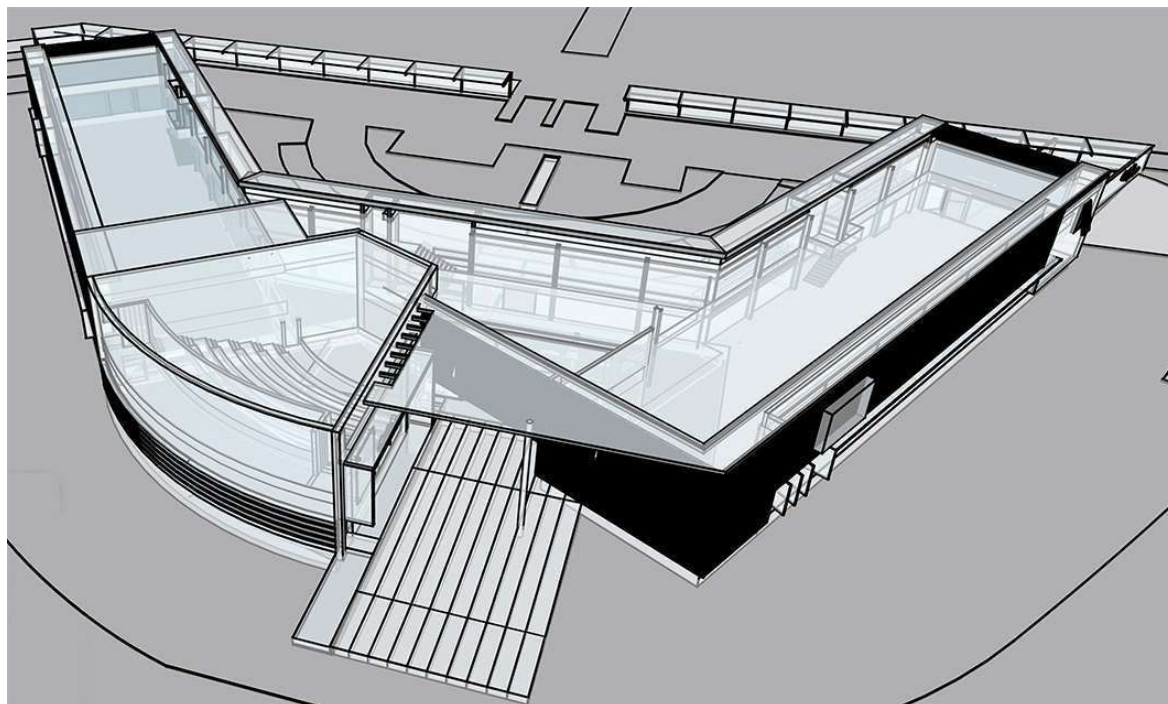
- **Les circulations et accès**

- L'accès automobile est permis depuis l'entrée définie au nord du bâtiment sur l'aile Ouest ; il permet de desservir une cinquantaine de places de stationnement et une quinzaine de places VIP dessinées en rotonde au nord du patio.

Proposée en continuité du patio dans la logique du retour du vert et de la biodiversité en milieu urbain, la zone de stationnement profitera d'un aménagement paysager et d'une surface traitée avec des dalles engazonnées participant à la gestion durable des eaux pluviales par infiltration.

- Une large allée plantée est ménagée en marge des voies de circulation automobile, tout autour des façades. Dessinée en cohérence avec le schéma de principe défini par la SAGPC, elle s'ouvre au sud du site sur le parvis qui constitue l'accès principal au pôle technique.

Un garage à vélos est également ménagé au cœur du pôle technique, à proximité de la zone de stationnement automobile, au contact du patio ; cet équipement répond à la volonté de Cap Excellence de développer les liaisons douces un quartier et encourager la pratique de modes de déplacement alternatif.



La distribution des locaux, espaces de travail – Éléments de programme

La programmation initialement définie (typologie des espaces, des bureaux individuels ou partagés) guide notre proposition de répartition des espaces dédiés aux différentes unités de travail.

Niveau 0 - Rez-de-chaussée

Aile Ouest

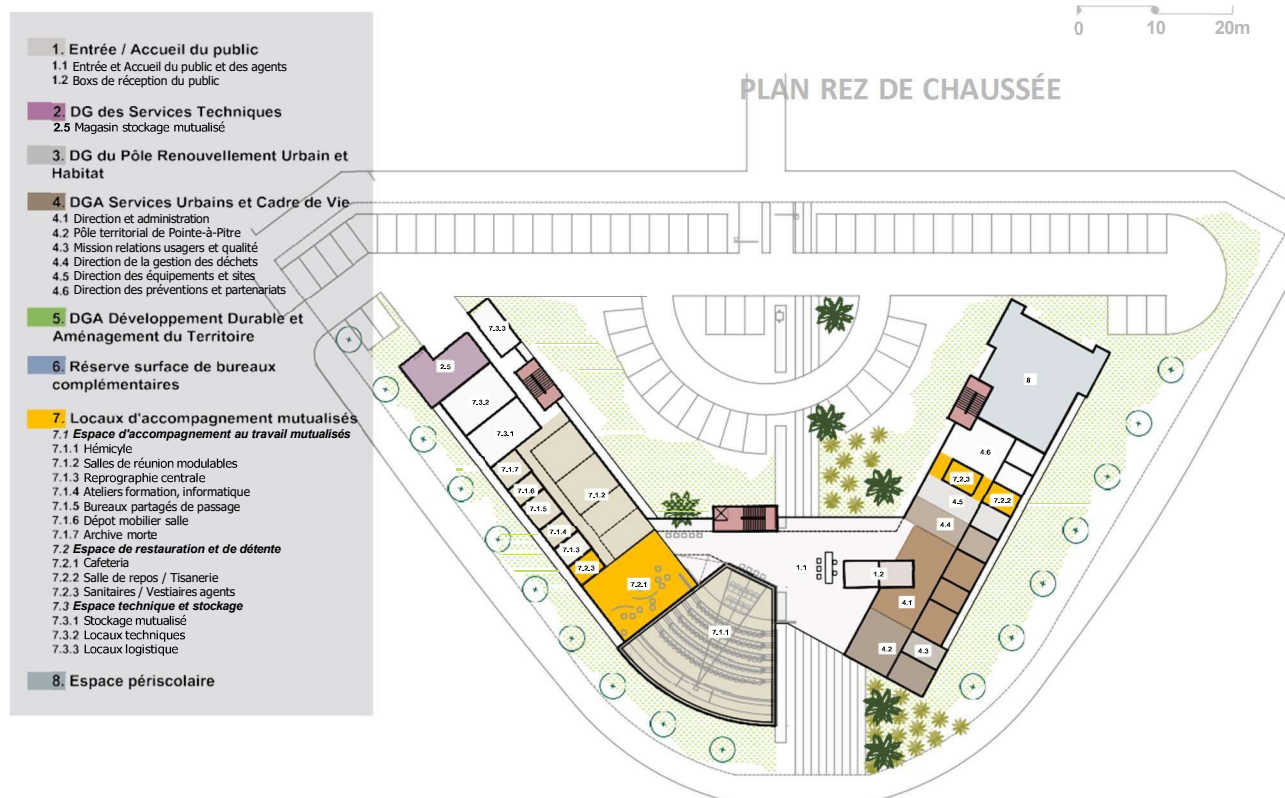
• Salles de réunion et espaces d'accompagnement au travail

Au contact de l'hémicycle, lieu d'échanges, de débats et de décisions, sera favorisée l'inscription d'un espace de détente et de restauration situé en interface avec une succession de salles de réunion, de locaux d'accompagnement et autres bureaux de passage, au rez-de-chaussée de l'aile Ouest accessibles aux visiteurs invités. Cette implantation sera prolongée par des salles de formation, des locaux techniques et des lieux de stockage accessibles depuis un espace de livraison inscrit au bout de cette aile.

Aile Est

• Services urbains, cadre de vie & Espace périscolaire

Le rez-de chaussée de l'aile Est est destiné à l'accueil de bureaux, salle de réunion, tisanerie, des services urbains et du cadre de vie auquel succède un espace périscolaire. Cet équipement spécifique s'ouvre bien évidemment sur le jardin intérieur du patio et les espaces de stationnement inscrits au creux de la parcelle de projet. Il profite également d'une dépose minute ménagée au contact de la voie extérieure.



Niveau 1 - Etage

Aile Ouest

- **Direction générale des Services Techniques & Bureaux complémentaires**

L'étage de l'aile Ouest est tout entier mobilisé par la Direction générale des Services Techniques contre laquelle a été ménagée une offre complémentaire de bureaux.

Aile Est

- **Direction générale des Services Techniques & Bureaux complémentaires**

L'aile Est est partagée entre la direction du développement Durable et de l'Aménagement du territoire et celle du renouvellement urbain et de l'habitat.

PLAN ÉTAGE



⇒ Récapitulatif des besoins de CAP Excellence en termes de locaux

- 100 postes de travail, avec une différenciation de surface à intégrer par rapport à la fonction :
 - bureau d'un DGA 30 m²,
 - bureau d'un directeur 18 m²,
 - bureau d'un chef de service 15,
 - autres 12m².
- 3 salles de réunions (30 m²) ;
- 1 zone de stockage 80 m².

■ Cible environnementale

Le bâtiment doit permettre d'atteindre un niveau de performance inférieur à la Réglementation Thermique Guadeloupe (RTG) en vigueur.

Une démarche environnementale / bioclimatique simple, sobre en énergie, sera mise en œuvre. Une attention particulière sera portée à la qualité d'usage de l'établissement, ainsi qu'à sa qualité sanitaire.

III. PROGRAMME TECHNIQUE

■ Structure

Les structures lourdes (locaux techniques) en toiture sont à éviter.

Préférer un joint de dilation (le cas échéant) avec double structure pour éviter les problèmes d'étanchéité.

Le MOA souligne la possibilité de créer un bâtiment en structure métallique (car structure plus légère).

■ Plomberie

Depuis l'arrivée d'eau sur réseau VRD, réalisation d'un réseau en tube PVC pression ou cuivre pour l'alimentation en eau du bâtiment. Un stockage AEP avec bouclage et bypass sera prévu afin d'assurer l'alimentation en eau en cas de coupure de réseau AEP et ou EDF.

Production d'eau chaude sanitaire par un système solaire centralisé ou individuel en fonction des prescriptions du Maître d'Ouvrage, réparti sur les terrasses des bâtiments à l'aplomb des locaux à desservir. Un appoint électrique permettra de garantir le respect de toutes les réglementations liées à la légionellose.

Réalisation de réseaux d'évacuation séparatifs EU / EV issue de fabrication éco-responsable à emboîtement à joint et sans colle pour les chutes puis unitaires EU + EV et EP pour les collecteurs généraux gravitaires jusqu'aux regards siphoniques de branchement

extérieurs en tube PVC de qualité M1.

Les chutes EU et EV sont prolongées en ventilation primaire jusqu'en toiture.

Dans le cas d'un débit de fuite imposé sur les rejets d'eaux pluviales, le stockage d'eaux pluviales sera réalisé en citerne et utilisé pour l'arrosage. Réalisation des chutes, dévoiements et collecteurs jusqu'aux regards de branchements extérieurs en tube PVC M1.

Équipement sanitaire des locaux avec appareils en céramique blanche de premier choix équipés de leurs robinetteries chromées.

Les consignes générales sur la conduite à tenir en cas d'incendie seront affichées à tous les niveaux, près des issues et accès aux escaliers. Installation d'extincteurs conformément à la législation en vigueur pour les armoires électriques, les locaux techniques, les bureaux et les locaux particuliers.

Selon les besoins, contraintes et localisations, le projet pourra aussi s'orienter vers la fourniture de chauffe-eau thermodynamique alimentés par la production photovoltaïque avec horloge réglée sur les heures d'ensoleillement.

■ Climatisation

Le principe de climatisation sera de type réfrigérant à vitesse variable et de haute efficacité. Les fluides frigorigènes inflammables seront proscrits dans les réseaux circulant dans les FXP.

Le système prévoira une unité extérieure pour chaque niveau. Les réseaux desservant les niveaux devront être pourvus de vannes d'arrêt permettant d'isoler des branches en vue de réparation ou maintenance sans mettre à l'arrêt l'ensemble de l'installation. Les appareils seront traités contre effet de la sargace.

Le système sera compatible avec la GTC-GTB et inclura des capteurs de présence et raccordé à des contacts de faille.

La ventilation sera de type double flux avec légère surpression. L'air neuf sera traité et filtré en prenant compte de qualité particulière de l'air vue que le bâtiment est placé à proximité de l'aéroport.

Les condensats seront raccordés sur les EU. Raccordement sur EP proscrits.

■ Génie électrique

COURANTS FORTS

- Poste de transformation à définir selon contraintes existantes

À définir lors de l'étude

Les puissances seront redéfinies durant la phase APS après analyse de l'ensemble des besoins pour les équipements existants et à créer.

- Panneaux solaires photovoltaïques

Un ensemble de panneaux solaires photovoltaïques sera implanté en toiture et bien orientés.

L'énergie produite sera injectée pour une autoconsommation.

- Tableau général basse tension

Un TGBT constitué de cellules préfabriquées en tôle sera destiné à collecter les différentes sources :

- EDF.

et à assurer la distribution vers les armoires divisionnaires des zones de l'ensemble des ouvrages.

Une réserve de 30 % sera prévue dans le TGBT pour les extensions à venir.

- Equipements pour la recharge des véhicules électriques

Ils seront implantés conformément à la réglementation (mise en œuvre de réservations depuis le TGBT et jusqu'au point de livraison avec fourreau pour câblage ultérieur.

- Armoires divisionnaires

Il sera prévu à chaque niveau et dans chaque zone des bâtiments, une armoire divisionnaire destinée à la distribution courants forts des équipements concernés.

Une réserve de 30 % sera prévue dans les armoires pour les extensions à venir.

Les alimentations des armoires se fera en enterré.

- Distribution courants forts

Tous les câbles chemineront sur chemins de câbles avec une réserve de 30 % pour les extensions ultérieures.

Chaque prise courante sera équipée de : 2 PC 10/16 A + T

- Éclairage intérieur

Les niveaux d'éclairage requis seront conformes aux recommandations de l'AFE avec des luminaires à grille de défilement basse luminance.

Les appareils d'éclairage seront choisis de manière à diminuer les coûts de fonctionnement et de maintenance des installations.

L'éclairage des circulations sera commandé par minuterie.

- Eclairage extérieur

L'éclairage des extérieurs se fera à partir de bornes et candélabres équipés de luminaires LED dont les sources assureront une bonne efficacité et une durée de vie importante.

Les commandes des différents circuits se feront par cellule photoélectrique associée à un programmateur horaire avec une marche forcée à commande manuelle.

- Mise à la terre

La mise à la terre de l'ensemble des équipements tels que :

- TGBT,

- armoires divisionnaires.

ainsi que les liaisons équipotentielles des différentes masses métalliques reliées au circuit à fond de fouille des bâtiments assureront la protection des installations de l'ensemble

des bâtiments.

- Protection foudre

Compte tenu du niveau kéraunique de la zone, la protection foudre sera assurée par des Parafoudres implantés dans les armoires des bâtiments.

COURANTS FAIBLES

- Réseau France télécom

Le raccordement des installations au réseau France Télécom se fera jusqu'à la façade sous chaque entrée.

- Reception satellitaire et radio

Les antennes seront implantées sur un mât haubané d'une hauteur suffisante permettant d'assurer une réception parfaite des émissions radio et satellitaires.

- Téléphone

L'autocommutateur (hors projet) sera installé dans un local technique à la charge du Maître d'Ouvrage.

- Réseau précâblage vdi

Système de type FTTH avec fibre optique jusqu'aux prises.

- Contrôle d'accès

Contrôle d'accès avec ensemble digicode + badge.

- Sécurité incendie

Système à définir par le programme puis lors de l'étude.

Les liaisons des bâtiments se feront en réseaux souterrains.

- Photovoltaïque

Lot Photovoltaïque avec gestion sur principe d'Autoconsommation ou d'Autoconsommation Collective en ZNI

Les bâtiments seront prévus équipés de panneaux photovoltaïque à 100% de leurs capacités d'installation mais dans la limite des 100 Kwc installée en toiture.

Ainsi, sur le principe de L'autoconsommation collective, le MO pourra à la fois bénéficier :

- D'aides à l'investissement selon décret S24
- Couvrir les besoins énergétiques du bâtiment
- En cas de surplus, couvrir les besoins d'autres bâtiments hors programme ou opter pour la rémunération par EDF de ce surplus, ou un mix de toutes ces possibilités selon clé de répartition.

Conception et dimensionnement

Les toitures du bâtiment sera équipée de panneaux photovoltaïques en silicium monocristallin à haut rendement d'au moins 450wc. La surface disponible sera optimisée

afin de maximiser la production d'énergie tout en respectant les contraintes techniques du site, notamment les normes parasismiques et para cycloniques spécifiques à la Guadeloupe.

Le dimensionnement du système photovoltaïque sera réalisé en tenant compte des besoins énergétiques du bâtiment, mais aussi de la revalorisation du surplus et pouvant être réaffectée sur l'ensemble du site via les infrastructures électriques existantes. La production sera injectée principalement pour alimenter les équipements électriques et assurer les consommations en éclairage, climatisation, et systèmes de sécurité incendie.

Caractéristiques techniques du système

- Modules photovoltaïques : Les modules choisis offriront une haute performance et une grande résistance aux conditions climatiques tropicales, incluant les cyclones et fortes pluies.

- Inverters : Des onduleurs de dernière génération seront installés pour convertir l'énergie produite en courant alternatif compatible avec le réseau interne des bâtiments.

- Système de fixation : Le système de fixation des panneaux sera résistant aux intempéries et conforme aux normes para-cycloniques locales.

- Tableau de répartition et raccordement : Un tableau de répartition sera installé pour assurer une distribution optimale de l'énergie produite vers les différents réseaux des bâtiments. Le système sera également raccordé au réseau existant pour une gestion efficace des excédents d'énergie.

- Gestion et contrôle : Une supervision en temps réel sera mise en place pour surveiller la production d'énergie, réaliser le suivi et la gestion de l'énergie selon clé de répartition et convention avec EDF, la consommation des bâtiments, et optimiser l'autoconsommation. Les données seront accessibles en ligne pour faciliter la gestion énergétique du site.

Maintenance et durabilité

Un plan de maintenance sera mis en place pour assurer la pérennité du système photovoltaïque. Des contrôles périodiques seront effectués sur l'état des modules, des onduleurs, et des systèmes de fixation pour garantir une performance optimale. Le nettoyage des panneaux sera effectué selon un calendrier régulier pour éviter la baisse de rendement due à l'encrassement. Les outils logistiques de gestions de productions serviront eux même à auditer l'état de la centrale en continue.

Avantages environnementaux et économiques

La mise en place de ce système contribuera à réduire l'empreinte carbone des bâtiments, en s'inscrivant dans les objectifs de développement durable. De plus, l'autoconsommation collective permettra de diminuer les coûts d'énergie à long terme tout en améliorant l'indépendance énergétique du bâtiment.

Recensement - Effectif - NOUVEAU bâtiment du Pôle Technique

Date : 07/11/2025

1- Effectif actuel par direction

DGADD	Effectif actuel	Poste	Bur. Superficie m2
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT DURABLE	3	Directrice Générale Adjointe Développement Durable & Aménagement du Territoire	20 à 24 m2
		Coordinatrice Générale	10 à 12 m2
		Assistante de Direction	10 à 12 m2
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE & DE LA MOBILITE	-	-	-
DIRECTION DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT & DU TRANSPORT	4	Directeur des Opérations d'Aménagement & du Transport	16 à 18 m2
		Gestionnaire Transport Scolaire	10 à 12 m2
		Responsable de la Cellule Transport Scolaire	10 à 12 m2
		Gestionnaire Transport Scolaire	10 à 12 m2
DIRECTION DE L'URBANISME & DE LA COHERENCE TERRITORIALE	5	Directrice Adjointe	16 à 18 m2
		Responsable du Service Foncier & Affaires immobilières	10 à 12 m2
		Chargée de Mission Planification & Urbanisme	10 à 12 m2
		Assistante de projets	10 à 12 m2
		Administrateur du Système d'Information Géographique	10 à 12 m2
DIRECTION DES RISQUES & MILIEUX AQUATIQUES	4	Directrice des Risques & Milieux Aquatiques	16 à 18 m2
		Responsable du Service Prévention des risques & Accompagnement à la résilience	10 à 12 m2
		Chargée de Mission PAPI	10 à 12 m2
		Chargé de Mission PAPI	10 à 12 m2
TOTAL	16	-	-

DGPRU	Effectif actuel	Poste	Bur. Superficie m2
DIRECTION GÉNÉRALE DU POLE RENOUVELLEMENT URBAIN & HABITAT	2	Directrice Générale du Pôle Renouvellement Urbain & Habitat	20 à 24m2
		Coordinatrice Générale	10 à 12 m2
DIRECTION DE L'HABITAT	2	Directrice de l'Habitat	16 à 18 m2
		Responsable du Service Relogement & Animation territoriale	10 à 12 m2

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	5	Directeur de la Politique de la Ville	16 à 18 m2
		Directrice Adjointe GUSP & PLACI	16 à 18 m2
		Responsable du Service Politique de la ville & Projets de quartiers	10 à 12 m2
		Gestionnaire de la Programmation Administrative & Financière	10 à 12 m2
		Chargée de communication & Coordination de la concertation	10 à 12 m2
DIRECTION DE LA PROGRAMMATION URBAINE	4	Directeur de la Programmation Urbaine	16 à 18 m2
		Responsable du Service Ingénierie Financière & Prospective	10 à 12 m2
		Responsable de Service Opération & Stratégie	10 à 12 m2
		Chargé de Suivi d'opérations & Aménagement	10 à 12 m2
TOTAL	13	-	-

DGART	Effectif actuel	Poste	Bur. Superficie m2
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES RESSOURCES TECHNIQUES	10	Directeur Général Adjoint	20 à 24 m2
		Chargée de projets Assurances	10 à 12 m2
		Coordnatrice Générale	10 à 12 m2
		Référente Finances	10 à 12 m2
		Chargée de Projets Information & Animation	10 à 12 m2
		Assistante Administrative	10 à 12 m2
		Assistant Finances	10 à 12 m2
		Dessinatrice projeteuse	10 à 12 m2
		1 Alternant	10 à 12 m2
		1 Alternant	10 à 12 m2
DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS & DES MOYENS GÉNÉRAUX	13	Chargée d'Opérations	10 à 12 m2
		Responsable d'équipe	10 à 12 m2
		Agent d'accueil & de Gestion administrative	10 à 12 m2
		Agent d'Accueil	10 à 12 m2
		Responsable Cellule Equipements Mobiliers	10 à 12 m2
		Chargé logistique & Moyens Généraux	10 à 12 m2
		Agent Technique Polyvalent	10 à 12 m2
		Magasinier	10 à 12 m2
		Responsable Magasin	10 à 12 m2
		Gestionnaire Parc Auto	10 à 12 m2
		Assistant prévention Agent Technique & Administratif	10 à 12 m2
		Responsable du Service Gestion des Bâtiments communautaires	10 à 12 m2
		Responsable du Service Achats & Moyens généraux	10 à 12 m2

DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX	5	Directeur des Grands Travaux	16 à 18 m2
		Directrice Adjointe	16 à 18 m2
		Responsable du service infrastructure	10 à 12 m2
		Chargé d'Opération Superstructures	10 à 12 m2
		Chargé d'Opération Superstructures & Équipements Culturels Communautaires	10 à 12 m2
DIRECTION DES ESPACES PUBLICS & DES RÉSEAUX	7	Directrice des Espaces Publics & des Réseaux	16 à 18 m2
		Directeur Adjoint	16 à 18 m2
		Responsable Service Maintenance Technique & Suivi financier des ZAE	10 à 12 m2
		Responsable du Service Maintenance	10 à 12 m2
		<i>Responsable de la Cellule Collectes Classiques</i>	10 à 12 m2
		Référent Handicap & Accessibilité	10 à 12 m2
		Chargée de Mission ZAE	10 à 12 m2
PÔLE TERRITORIAL DES ABYMES	7	Directeur du Pôle Territorial des Abymes	16 à 18 m2
		Agent de Collecte & de Propreté	10 à 12 m2
		Responsable Collecte Classique	10 à 12 m2
		Contrôleur	10 à 12 m2
		Contrôleur	10 à 12 m2
		Gestionnaire des demandes usagers	10 à 12 m2
		Coordinatrice Administrative	10 à 12 m2
POLE TERRITORIAL DE BAIE-MAHAULT	6	Directeur (Baie-Mahault & Pointe-à-Pitre)	16 à 18 m2
		Responsable Collectes Sélectives & Prévention	10 à 12 m2
		Responsable de la Cellule Collectes Classiques	10 à 12 m2
		Ambassadrice des Déchets	10 à 12 m2
		Contrôleur	10 à 12 m2
		Assistant Administratif	10 à 12 m2
POLE TERRITORIAL DE POINTE-A-PITRE	2	Contrôleur	10 à 12 m2
		Contrôleur	10 à 12 m2
DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS	4	Directeur de la Gestion des Déchets	16 à 18 m2
		Responsable du contrôle d'exploitation	10 à 12 m2
		Contrôleur & Coordonnateur	10 à 12 m2
		Contrôleur	10 à 12 m2
DIRECTION DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS & DES PARTENARIATS	5	Directrice de la Prévention des Déchets & des Partenariats	16 à 18 m2
		Responsable du Service Animation & Prévention déchets	10 à 12 m2
		Ambassadeur Déchets	10 à 12 m2
		Ambassadrice Déchets	10 à 12 m2
		Ambassadeur Déchets	10 à 12 m2
TOTAL	59	-	-

2- Hiérarchisation des bureaux

FONCTION	Superficie m2	Nombre de bureaux
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE	20 à 24 m2	3
DIRECTION DE SERVICE	16 à 18 m2	15
AGENTS	10 à 12 m2	70

3- Évolution prévisionnelle de l'effectif

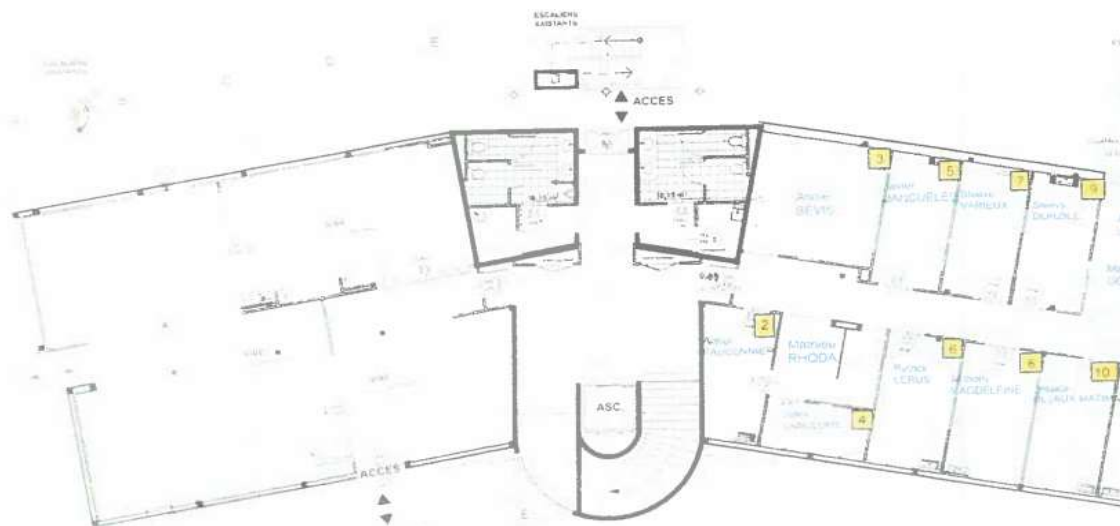
Directions	Effectif actuel	Évolution prévisionnelle de l'effectif sur 5 ans	TOTAL
DGADD	16	3	19
DGPRU	13	3	16
DGART	59	12	71
TOTAUX	88	18	<u>106</u>

Proposition du candidat :

Bureaux : 106

Places de parking : 108

RDC Pôle Technique				
Numéro Bureau	Superficie m ²	Poste(s) de travail		
2	12,75	1		
3	20,4	1		
4	18,4	2	Surface totale bureaux	281,34
5	11,73	1		
6	13,49	1	Nombre d'agents DGADD	3
7	12,48	1		
8	13,48	1	Nombre de poste de travail	13
9	11,41	1		
10	19,19	1	Nombre de bureaux	12
11	16,94	2		
12	12,55	1		
	39,38			
	79,14			



Annexe RDC Pôle Technique

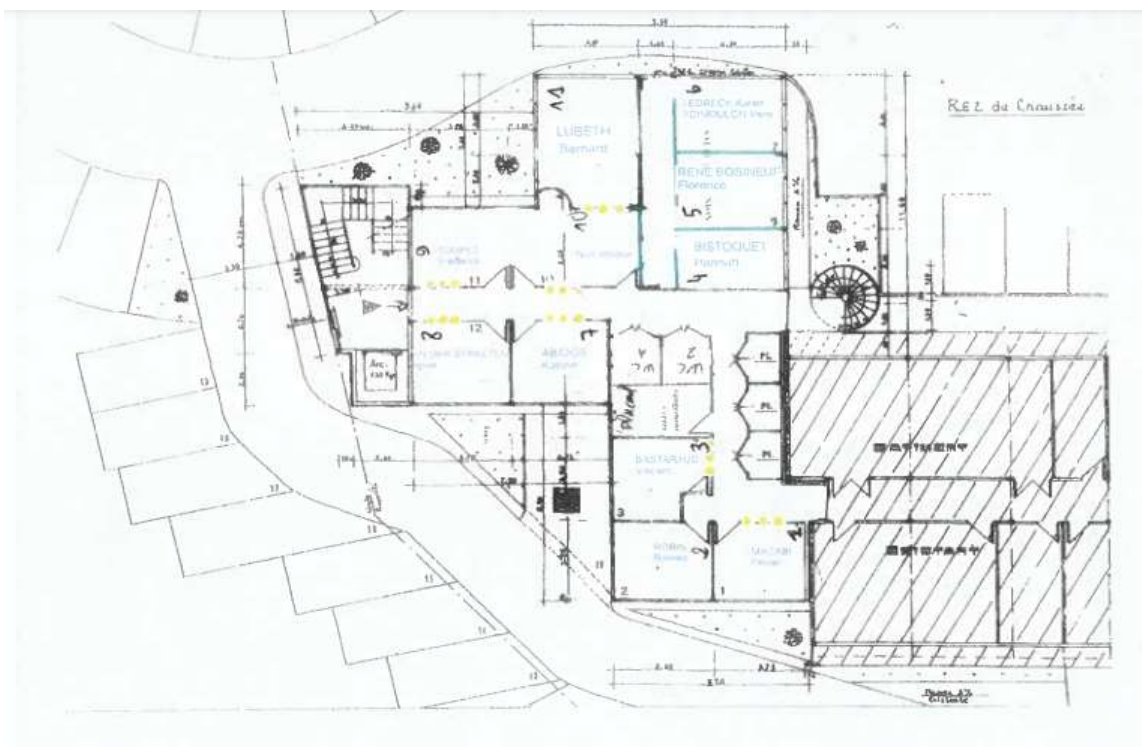
Numéro Bureau	Superficie m ²	Poste(s) de travail
1	11,34	1
2	11,16	1
3	12,21	1
4	11,74	1
5	11,49	1
6	15,71	2
7	11,83	1
8	11,39	1
9	12,14	1
10	15,49	1
11	23,63	1

Surface totale bureaux 148,13

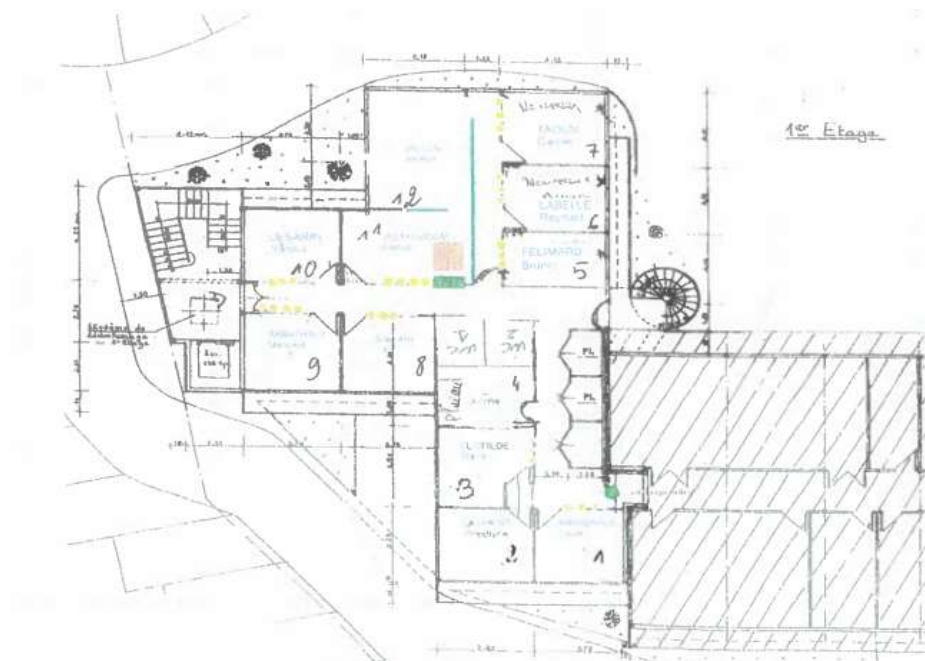
Nombre d'agents 10

Nombre de poste de travail 12

Nombre de bureaux 11



Annexe 1er étage Pôle Technique				
Numéro Bureau	Superficie m ²	Poste(s) de travail		
1	11,29	1		
2	11,15	1		
3	9,71	1		
4	6,23		Surface totale bureaux	146,08
5	11,21	1		
6	12,02	1	Nombre d'agents	9
7	11,5	1		
8	11,76		Nombre de poste de travail	11
9	11,35	1		
10	12,16	1	Nombre de bureaux	11
11	17,66	2		
12	20,04	1		



2e étage Pôle Technique

Numéro Bureau	Superficie m ²	Poste(s) de travail
201	31,61	2
202	16,5	1
203	13,72	1
204	28,57	2
205	29,27	1
206	15,65	
207	26,84	1
208	11,66	1
209	20,95	2
210	16,91	1
211	14,86	1
212	18,21	2
213	27,96	4
214	13,78	1
215	17,22	2
216	20,03	2

Surface totale bureaux

323,74

Nombre d'agents

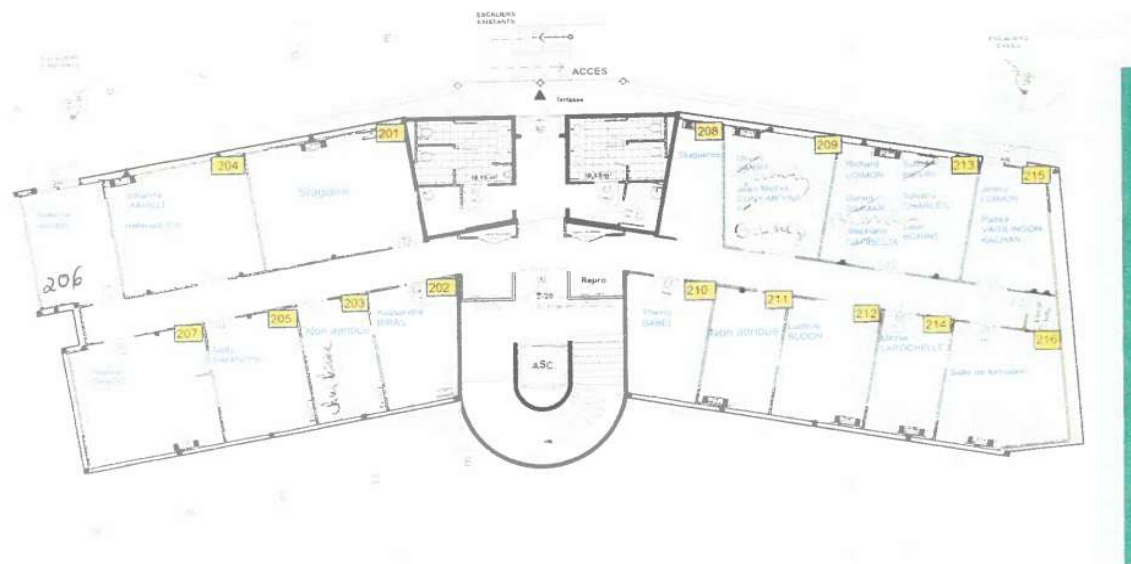
17

Nombre de poste de travail

24

Nombre de bureaux

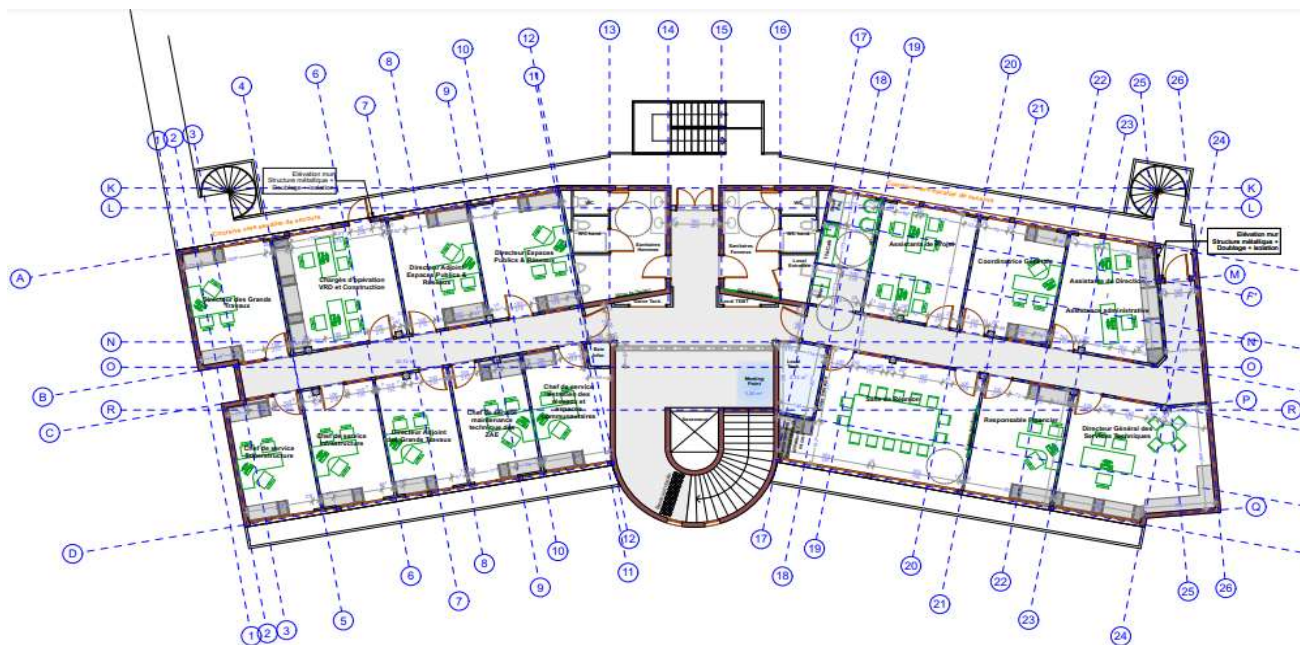
15



3e étage Pôle Technique

Numéro Bureau	Superficie m ²	Poste(s) de travail
1	17,79	1
2	15,99	1
3	18,39	1
4	13,86	1
5	20,32	2
6	13,65	1
7	18,7	2
8	13,73	1
9	17,32	1
10	19,7	1
11	17,77	2
12	18,14	2
13	19,73	2
14	28,24	1
	36	

Surface totale bureaux	289,33
Nombre d'agents	15
Nombre de poste de travail	19
Nombre de bureaux	14



Recapitulatif	Nombre d'agents	Nombre de poste de travail	Nombre de bureaux	Surface bureaux + salle de réunion (m²)	Surface plancher (m²)
DGRT - RDC	21	22	21	148,13	302
DGRT - R+2	17	24	15	323,74	475
DGADD - R+1	16	23	20	311,11	475
DGAES - Annexe R+1	9	11	11	146,08	302
DGPRU	15	19	14	289,33	475
Réfectoire				79,14	
Total	78	99	81	1 218,39	2 029,00